

Solenn Mabo. *Citoyennes ou rebelles. Des Bretonnes dans la Révolution française*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2025, 313 p., ISBN 978-2-7535-9741-9, 25 €.

Anne Verjus

DANS **ANNALES HISTORIQUES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE 2026/1 n° 423**, PAGES 212A À 239A
ÉDITIONS **ARMAND COLIN**

ISSN 0003-4436

ISBN 9782200936495

Date de mise en ligne : 09/03/2026

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-Annales-historiques-de-la-revolution-francaise-2026-1-page-212a?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

COMPTES RENDUS

Solenn MABO, **Citoyennes ou rebelles. Des Bretonnes dans la Révolution française**, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2025, 313 p., ISBN 978-2-7535-9741-9, 25 €.

Citoyennes ou *rebelles*, partisans de la Révolution, engagées, prêtant serment, participant aux clubs, ou au contraire, « fanatiques », religieuses et décidées à lutter contre la Constitution civile du clergé : qui sont les Bretonnes ? Sont-elles des citoyennes comme les autres ou existe-t-il une spécificité de l'engagement en pays breton ? Peut-on, et faut-il, en faire un portrait homogène quand tout, au contraire, tend vers la diversité et la profusion d'expériences ? Comment, dans ce cas, en rendre compte en tant que telles ? À ces questions, Solenn Mabo apporte des réponses originales et audacieuses.

Ce livre extrêmement érudit, écrit dans une langue élégante, structuré et clair dans son propos, est issu d'une thèse soutenue en 2019 sous la direction de Dominique Godineau. Cinq chapitres sont consacrés aux formes de la participation patriotique, subversive de l'ordre social ancien, émancipatrice des femmes dans une certaine mesure ; les trois suivants portent sur les Chouannes et les femmes proches du clergé. L'ouvrage est issu de l'exploration de quatre fonds d'archives départementales et de huit fonds d'archives municipales : les femmes ne se laissent pas débusquer si facilement, à la fois partout mais nulle part identifiées comme telles dans les inventaires. Pour les atteindre, il faut tout lire, des archives judiciaires aux archives de la répression en passant par les procès-verbaux des clubs et des comités révolutionnaires. L'effort fourni pour atteindre une forme d'exhaustivité de la présence des femmes dans les archives bretonnes est colossal. Quant à la bibliographie, elle réussit l'exploit d'embrasser les historiographies francophone et anglophone les plus récentes comme les plus anciennes sur le sujet de la citoyenneté des femmes à l'époque révolutionnaire.

De cette description minutieuse et foisonnante des femmes dans les archives, Solenn Mabo tire deux thèses principales. Dans la première, autour des formes patriotiques de la participation des femmes, se confirme en partie la conception intégrative de la citoyenneté (que pour ma part je qualifie de familialiste), qui fait de la différence de sexe un lien (et non un séparateur) politique ; ce lien justifie le principe d'une continuité d'intérêts entre le porteur du droit de vote et les autres membres de la famille, et par là, le caractère non nécessaire, voire redondant et donc inégalitaire, d'une inclusion des femmes, des personnes mineures et des domestiques à la citoyenneté *électorale*. Or, Solenn Mabo regarde bien au-delà de cette seule citoyenneté électorale, et pour cause, ce qu'elle observe vient conforter cette conception intégrative de la citoyenneté tout en lui opposant de justes contre-arguments. Les femmes sont les bienvenues, saluées comme citoyennes et patriotes, intégrées à la nation représentée, lorsqu'elles se conforment à la situation politique que les législateurs ont souhaitée pour elles : des membres de la famille sous puissance paternelle, qu'elles soient épouses, veuves, célibataires, filles, mères, sœurs ou tantes de citoyens.

Dans un second temps, Solenn Mabo s'intéresse à nouveaux frais aux femmes engagées du côté de l'Église ou/et de la contre-révolution pour remettre en question l'association habituelle entre contre-révolution et défense d'un « ordre les maintenant



dans une position subordonnée ». Quand des femmes se mobilisent aux côtés des prêtres réfractaires et des royalistes, ce n'est pas pour demander le maintien ou l'instauration d'une inégalité de traitement, ni pour *protester* contre l'égalité entre hommes et femmes (une égalité que les révolutionnaires mettent de toute façon très peu en avant) ; les femmes qui s'engagent le font en défense de traditions séculaires, imbriquées dans les liens étroits de la communauté (rurale ou urbaine), entre ferveur religieuse et esprit d'entraide. La particularité historiographique de ces femmes est d'être à la fois peu visibles sur le papier, mais relativement mieux repérées par les administrations que les femmes patriotes : assignées ou s'assignant elles-mêmes aux fonctions traditionnelles de « loger, nourrir, soigner » (ici les prêtres poursuivis, là les combattants royalistes), cette forme de participation politique discrète, parfois clandestine, poursuivie et combattue, a facilement pu échapper aux regards et, partant, aux archives. Pourtant, Solenn Mabo observe que les femmes les plus présentes dans les documents conservés, parce que plus visées par les lois et les comités révolutionnaires, sont justement celles qui s'opposent, sont dénoncées, arrêtées, détenues, et parfois condamnées à mort. Ainsi, les administrations, commissions révolutionnaires et autres instances exécutives de la politique révolutionnaire ne politisent-elles pas toutes les femmes, ni même toutes les femmes qui s'engagent, loin de là ; mais quand elles le font c'est davantage en direction de celles qui vont à l'encontre du nouvel ordre politique. De la sorte, les tenants de la Révolution donnent une forme de publicité à des engagements féminins qu'ils réprouvent, tout en contribuant à invisibiliser ceux qu'ils considèrent comme conformes et, de ce fait, naturalisent. L'intention est d'intimider et décourager, mais paradoxalement, cette action tend aussi à rendre plus évident, plus visible, ce que l'on ne souhaite pas voir se reproduire.

L'engagement féminin du côté de la chouannerie et du clergé réfractaire donne une visibilité exceptionnelle à une catégorie de protagonistes qu'on observe peu habituellement : « les célibataires crèvent l'écran sur le terrain des résistances à la Révolution » (p. 288). Est-ce un effet d'optique ou de situation ? Sont-elles plus souvent « fanatiques » que les femmes mariées parce qu'elles sont plus libres de s'engager ? Le sont-elles parce qu'elles sont plus souvent une cible, considérées comme dangereuses du fait de leur indépendance, de leur capacité d'action ? Le cas de la forte représentation des célibataires, et plus largement des femmes « sans homme » (incluant, comme le fait très justement remarquer Solenn Mabo, les veuves mais aussi les femmes mariées dont les époux sont absents) pose la question des potentialités politiques des autres femmes : celles sous puissance « paternelle et maritale », bien sûr, mais aussi celles arrimées au soin d'autrui. Dans quelle mesure leurs responsabilités familiales les limitent-elles dans leurs gestes, leurs prises de risque, leur capacité à subvertir les normes de genre ?

Selon Solenn Mabo, l'accent mis par les cadres administratifs et politiques de la Révolution sur ces femmes « sans homme » contribue à féminiser le portrait de la personne fanatique, alors même que bien des hommes laïcs et bien des prêtres sont concernés, notamment dans les campagnes. Il y aurait donc une politique qui, pour écarter le danger d'une mobilisation de certaines femmes disponibles pour la lutte, « fanatise » et rend visible ce que l'on ne saurait voir. Ainsi, deux logiques antagoniques iraient du même pas, sans se contredire dans les faits : celle d'une condamnation de certaines pratiques politiques féminines par la Révolution, et celle d'une ouverture des possibles. Mais même cette ouverture des possibles n'en est une que relativement : les femmes, citoyennes ou rebelles, mobilisées ou invisibles, partagent à la fin une même exclusion, réelle mais pas totale, des espaces légaux de la vie politique, au-delà des frontières de l'âge, du milieu social ou de la situation matrimoniale (p. 276). On ne saurait, par cette conclusion, être plus

nuancée, proche des observations du terrain. Et pourtant, il me semble qu'il manque, ici, un propos plus explicatif. S'en tenir au constat d'une exclusion réelle, mais pas totale est d'une prudence bienvenue. Mais en quoi nous permet-elle de mieux comprendre ce qui est à l'œuvre ?

En affirmant que la situation des femmes est une situation des femmes en tant que telles, qui transcende celle des autres découpages sociaux, on revient à une représentation sexualiste de la société, avec d'un côté les hommes qui auraient tous accès aux formes et espaces organisés de la vie politique et, de l'autre, les femmes qui en seraient toutes exclues, quoique pas totalement. Ce qui objectivement bien sûr, et si l'on s'en tient aux droits électoraux ou plus généralement aux droits et devoirs de la représentation politique, n'est pas contestable : il apparaît bien, au premier abord, que deux groupes de sexe s'opposent en termes de droits politiques. Cependant, les femmes partagent ce sort avec d'autres personnes, dont il n'est pas fait mention, notamment des domestiques de sexe masculin, mais aussi des enfants, des hommes non affranchis (ces « fils de famille » qui sont l'une des catégories les moins documentées de la période) qui ont, eux aussi, été mis à l'écart de toute participation électorale. L'existence de ces hommes doit nous inciter à reprendre nos catégories d'analyse des critères de la non-inclusion au politique.

Dans le cas des Bretonnes étudiées par Solenn Mabo, il eût été intéressant de confronter leurs pratiques politiques à la conception familialiste de la représentation politique. Si la célibataire « crève l'écran », c'est parce qu'elle est plus souvent persécutée ; si elle est plus souvent persécutée, c'est aussi parce qu'elle a les moyens, symboliques et matériels, pour se mobiliser davantage que les femmes en responsabilité d'autrui. Or, cette célibataire n'est-elle pas celle qui, par son statut et son indépendance, semble contredire le plus vivement le familialisme révolutionnaire ? N'est-elle pas celle à laquelle on n'envisage pas de donner des droits politiques, alors que la loi civile lui reconnaît presque tous ceux de ses *alter egos* masculins ? Cette célibataire que Solenn Mabo sort des archives bretonnes est véritablement le coin dans la porte du concept de famille englobante, hiérarchisée, qui organise les droits dans la cité. Contrairement à ce qu'on a parfois opposé au familialisme, ce n'est pas la veuve, mais cette femme célibataire, refusant le mariage, s'opposant à la reproduction et à la filiation patriarcales, qui subvertit ce modèle si prégnant dans les lois électorales et la définition de l'autorité politique individuelle. Le fait qu'elle soit plus souvent persécutée que les femmes mariées ne doit-il pas nous interroger ? Bien sûr, elle est plus souvent en capacité d'agir et d'être persécutée ; mais toutes choses égales par ailleurs, est-elle ou non plus représentée dans les condamnations ? Est-elle plus souvent là, ou bien est-elle plus souvent ciblée, et dans ce cas, l'objet d'un acharnement ? Voilà des questions qu'il reste à trancher, et l'on doit à Solenn Mabo d'en avoir exposé les tenants et aboutissants.

La question de la citoyenneté des femmes continue d'interroger nos savoirs acquis sur les conditions matérielles, corporelles et idéelles de la représentation, de la détention de l'autorité légitime et de l'action politique. Ce livre est la preuve que le débat n'est pas clos, tout en contribuant à l'édification d'un savoir qui, depuis la fin des années 1980, et quoi qu'en disent les contempteurs de la « théorie du genre », n'a cessé de s'enrichir pour former un corpus historiographique considérable, dont le travail de Solenn Mabo vient témoigner de la vitalité autant que de la capacité à se renouveler.

Anne VERJUS



Jennifer NGAIRE HEUER, **The Soldier's Reward. Love and War in the Age of the French Revolution and Napoleon**, Princeton, Princeton University Press, 2025, 365 p., ISBN 978-0-691-26257-4, 45 \$.

Le titre le suggère : il s'agit ici d'une histoire militaire peu ordinaire, puisqu'il y est question de guerre et d'amour. Le militaire y est appréhendé dans son environnement personnel, voire intime, à l'exclusion du champ de bataille et des armes. Le livre se concentre principalement sur ce qui attend le soldat à son retour du front et sur la récompense ultime que serait le mariage. Au gré des conflits qui s'amorcent dès 1792, le gouvernement français s'empare de ce dernier (le mariage) pour motiver les sacrifices exigés des soldats dans la défense de la patrie. La stratégie a du succès, puisque Napoléon poursuivra sur cette voie, la poussant même à son paroxysme. Il prévoit ainsi, en 1810, de marier pas moins de six mille vétérans dans toute la France. Jennifer Ngaire Heuer se focalise sur cette pratique nouvelle et sur le retour du soldat dans son foyer, ce qui implique évidemment de mêler à l'étude proposée dans ce livre d'autres membres de la famille, les femmes en particulier. Cet angle d'approche lui permet d'étudier au plus près les conséquences sociales, culturelles et politiques de la guerre révolutionnaire – puis impériale. Car, on le sait, la Révolution française découvre ou invente le concept de soldat-citoyen avant d'introduire la levée en masse, puis la conscription. Afin de motiver les Français, les législateurs mettent en place un système de récompenses qui inclut promotion, aide financière, reconnaissance patriotique, gloire, mais aussi mariage et bonheur intime. Les traumatismes vécus sur le champ de bataille seraient ainsi compensés par les joies du foyer, et le patriotisme s'en trouverait d'autant plus stimulé. C'était bien sûr oublier que certains refuseraient de servir ou préféreraient la désertion au service des armes. Le mariage, du reste, sera également, et de plus en plus souvent, une échappatoire pour les hommes peu enclins à risquer leur vie. Plus le temps passe, plus la guerre semble interminable, plus les jeunes gens se marient pour échapper à la conscription. Ainsi se forment-ils des couples incongrus, formés de jeunes hommes épousant des veuves trois fois plus âgées qu'eux. Quand viendra le temps de la paix, ils auront des difficultés à s'en émanciper, surtout sous la Restauration qui abolit le divorce. Qui plus est, les mariages arrangés par les gouvernements ou les autorités locales sont parfois freinés par les femmes qui hésitent à épouser un soldat mutilé, handicapé, dépravé ou traumatisé par les horreurs vécues au front. L'institution, qui paraissait si prometteuse, perd alors de son charme au fil des ans, quand il s'avère que la guerre n'en finit pas d'égrainer ses tragédies. De 1792 à 1815, le patriotisme initial s'estompe et c'est la soif de paix qui finit par l'emporter. Au fil des campagnes impériales, les Français exigent moins de gloire et plus de bonheur domestique.

Ce sont les aspects culturels et sociaux des années 1789-1815, et les transitions qui s'opèrent en la matière durant ces années-là, qui importent d'abord à J. Heuer dans ce livre. Qu'en est-il des modèles de masculinité et de féminité ? Qu'en est-il des relations entre familles et État ? La dynamique guerrière modifie-t-elle les rapports sociaux et familiaux anciens et dans quel sens ? Les régimes successifs mènent une politique sensiblement différente, qui fait que la guerre est plus ou moins acceptée ou rejetée par les familles et les individus. Ce qui était facilement approuvé en 1791-92 le sera de moins en moins ensuite, ainsi qu'en témoignent les résistances face à la levée en masse de 1793 ou à la conscription napoléonienne.

Autre question abordée : les tensions entre foyer et armée ont-elles affecté les identités et les expériences ? Celles des femmes, notamment ? On sait qu'au début de la guerre, certaines femmes ont souhaité participer activement à la défense de la patrie. Certes,

seule une centaine d'entre elles a été identifiée, mais parmi elles, plus d'une a été héroïque et célébrée en tant que telle : Anne Quatresous, âgée de quinze ans, Rose « Liberté » Barreau, dix-neuf ans, par exemple. Dès 1793, ces femmes-soldats ont été pour la plupart exclues des armées. Il n'empêche que les femmes de l'époque révolutionnaire et impériale ont tout de même vécu la guerre. Émotionnellement, dans le cas de drames plus ou moins graves, comme la mort ou la disparition d'un frère ou d'un mari, mais aussi et surtout socialement, quand elles se sont vues contraintes de remplacer les hommes au sein de la famille, que ce soit dans les champs ou dans le commerce, ou bien quand elles ont dû intervenir auprès des autorités afin d'obtenir aide et soutien. Leurs activités diverses – parmi lesquelles le journalisme militant ou la contribution active à l'effort de guerre – auraient pu mener à ce qu'on leur accorde des droits civiques. Ça n'a pas été le cas. Pourtant, la Révolution a repensé la citoyenneté, et les Français et Françaises ont pu croire un temps qu'en compensation des devoirs civiques et des sacrifices qu'on leur imposait, l'État leur accorderait de nouveaux droits politiques. Citoyens et citoyennes s'interrogeaient aussi sur leur apport respectif à la Révolution, et se demandaient si les civils n'étaient pas, tout compte fait, aussi utiles que les militaires. La citoyenneté nouvelle n'impliquait-elle pas, en effet, tout autant l'utilité sociale que la bravoure guerrière ?

Pour examiner ces aspects peu abordés, jusque-là, par l'histoire militaire classique, l'auteure entrecroise des sources multiples, puisant des informations dans tout ce qui constitue l'histoire culturelle : musique et chansons, œuvres d'art et arts populaires, littérature et théâtre, pamphlets et estampes, fêtes populaires, mais aussi papiers personnels, lettres, journaux intimes, pétitions, procès-verbaux des autorités, rapports de police, etc. Un vaste corpus qui lui permet de retrouver ou reconstituer non seulement les sensibilités et les émotions ressenties dans cette période mouvementée, mais aussi de déceler les glissements d'un régime à l'autre – ou ce qu'elle appelle le « cultural recycling ». C'est ainsi que l'expressionnisme des cérémonies funèbres jacobines s'estompe sous le Directoire au profit d'un rationalisme officiel – visant à freiner les « outrances » populaires. Autre décalage : la récompense du soldat instaurée par Napoléon n'a plus grand-chose à voir avec celle de la période antérieure. Pour l'Empereur, il ne s'agit pas tant de récompenser les sacrifices que de promouvoir la guerre et la naissance d'une foule de petits soldats. La France se militarise. Sous la Restauration, nouveau glissement, le soldat retourne à ses champs et à ses moutons, et si mariage il y a, il se fait bien souvent sous la houlette du seigneur des lieux.

La composition du livre est chronologique et chaque chapitre aborde plusieurs thèmes importants de la période étudiée. Après un rapide aperçu de la situation sous l'Ancien Régime, où les officiers étaient tous issus de la noblesse et où les soldats n'avaient aucun droit – même pas le droit de se marier –, l'auteure aborde la Révolution française et les changements importants qu'elle apporte, puisqu'elle fait du soldat un citoyen à part entière. Elle y consacre quatre chapitres, où sont traités divers thèmes essentiels : citoyenneté, perceptions et mentalités, conséquences de la guerre, masculinité martiale, glissement sous le Directoire avec l'introduction de la loi Jourdan. Peut-être aurait-elle pu insister davantage sur la responsabilité de Bonaparte dans l'évolution en cours en 1798-99, car la situation dramatique où se trouve la France à ce moment-là découle directement de la politique menée en Italie par le jeune général – en dépit des ordres des autorités concernées. C'est cette politique italienne qui a enclenché l'engrenage – renforcé par l'expédition d'Égypte – qui convainc des puissances plus ou moins neutres à rejoindre la coalition contre la France. De ce point de vue, la guerre infinie est en germe depuis 1797. Les chapitres suivants sont consacrés à la période napoléonienne, à ses conséquences sur les années ultérieures et à la Restauration elle-même. Se posent alors des défis nombreux, car c'est la paix générale qui



est en jeu. Louis XVIII s'en veut l'instaurateur. Les royalistes font feu de tout bois pour démontrer combien la Révolution et l'Empire furent néfastes aux Français. Plus question alors de célébrer la masculinité guerrière. Il importe plutôt de dénoncer les crimes de l'Ogre corse, et de souligner la désolation des mères et des épouses, ainsi que les souffrances des vétérans. Il s'agit de supprimer au plus vite la conscription et de convaincre la France que seul le roi peut apporter la paix au sein des familles. C'est alors l'apogée de la figure du soldat-laboureur, qui retourne cultiver ses champs, sans pour autant renoncer tout à fait à reprendre les armes, si besoin devait en être, pour la défense du Roi et de la France.

Au cœur de cette étude riche et complexe, le fil rouge de J. Heuer demeure la ou les relations entre genre, citoyenneté, famille et service militaire. Elle décortique tant les limites de la masculinité martiale que les avancées pour les femmes dans plusieurs domaines. Non qu'elles conquièrent une citoyenneté politique qu'on leur dénie, mais pour leur redéfinition de la citoyenneté en fonction de leurs activités au sein de la société ou de la famille.

Annie JOURDAN

Francesco DENDENA, Stéphanie ROZA, **Une histoire immédiate de la Révolution. Antoine Barnave, textes choisis (1790-1792)**, Paris, CNRS Éditions, 2025, 267 p., ISBN 978-2-271-14193-4, 24 €.

Animateur de la vie politique en Dauphiné avant 1789, député à l'Assemblée nationale constituante et observateur de la législature suivante, l'avocat Antoine Barnave (1761-1793) réfléchit, sitôt rentré dans ses terres grenobloises en janvier 1792, aux causes et à la portée de l'événement révolutionnaire et de la chute de la monarchie – non sans besoin de défendre ses propres choix, non sans succomber parfois aux bruits et à ses *a priori*. « Enfant gâté de la Révolution », selon ses dires, compromis par sa correspondance avec la Cour après le 10 août 1792, qui précipitera sa condamnation à mort par le Tribunal révolutionnaire en novembre 1793, il laisse trois manuscrits (« Principe des révolutions », le « Cahier X », et une sorte de pamphlet sur les colonies), et des *Œuvres* publiées en 1843-1844 par Béranger de la Drôme, non sans des ajouts et des coupures. Les manuscrits sont proposés ici pour la première fois dans leur intégralité, complétant de beaucoup les pages déjà publiées par Jean Jaurès dans son *Histoire socialiste de la Révolution française*, celles du numéro 15 des *Cahiers des Annales (Introduction à la Révolution française* commentée par Fernand Rudé, 1960) ou par Patrice Gueniffey (*De la Révolution et de la Constitution*, 1989) – des précisions dispersées dans les contributions respectives des deux éditeurs.

En une trentaine de pages, Francesco Dendena insiste sur le poids des origines dans la froide sensibilité de Barnave aux mutations contemporaines : l'exclusion d'une carrière parlementaire, conséquence de la religion réformée de son lignage paternel, par ailleurs bien installé dans la basoche grenobloise et disposant d'un vaste réseau de clientèle qui offre à son fils l'opportunité de prononcer en 1783 le discours de clôture de l'année judiciaire du parlement du Dauphiné ; l'obsolescence de la tripartition des ordres d'Ancien Régime, vécue à travers une figure maternelle liée à la petite noblesse locale ; l'abondante lecture, en autodidacte, des philosophes, et de Montesquieu le premier. Convaincu par la notion de progrès, Barnave désespère bientôt de la capacité réformatrice du prince. La crise de la monarchie française en 1787-1788 le lui confirme, tout en lui offrant un espace d'action qu'il traduit dans son activisme démocratique à partir de la réunion des états du

Dauphiné à Vizille (21 juillet 1788) ou par ses écrits contre l'absolutisme. Il se prononce pour une constitution, pour une représentation nationale unique et forte, surveillant le pouvoir exécutif dans ses choix ministériels, diplomatiques et militaires, et au besoin s'y substituant. Il va être un protagoniste des plus actifs de l'Assemblée nationale constituante, aux côtés de Duport et Lameth (le « triumvirat »), jusqu'à la présider en octobre 1790, au faite de sa puissance. Il l'a construite dans les comités traitant des affaires internationales, dans sa correspondance avec les milieux patriotes ; localement, elle s'est traduite en août par son élection à la mairie de Grenoble. Défenseur de la propriété et des « classes mitoyennes » auxquelles il appartient, et sur lesquelles il compte pour stabiliser le nouveau système, il soutient le suffrage censitaire, la fondation des gardes nationales, le premier réseau jacobin, y voyant des moyens de prosélytisme et de contrôle, tant des autorités locales défaillantes que du mouvement populaire. S'il n'accorde à ce dernier aucune autonomie politique et en méconnaît les revendications sociales – comme il néglige celles des libres de couleur –, s'il considère immatures et corruptibles (notamment par l'aristocratie) les classes les plus pauvres, il voit cependant dans le peuple une force coactive nécessaire à l'éradication de l'Ancien Régime. Du moins si cette dernière est contrôlable, comme le montre son appel à la répression, en août 1790, des régiments suisses insurgés à Nancy, puis, le 17 juillet 1791, son approbation de la répression des manifestants du Champ-de-Mars... L'ordre, l'autorité, la volonté d'en terminer avec la Révolution, sitôt mises en place les nouvelles institutions et exclus du jeu les citoyens passifs, deviennent des topiques de ses discours à partir des derniers mois de 1790 et le marginalisent au sein des jacobins parisiens. Sa recherche d'un compromis avec la famille royale depuis son piteux retour de Varennes, notamment marquée par sa correspondance avec Marie-Antoinette, la stabilisation constitutionnelle recherchée dans le maintien de Louis XVI, dont il finira secrètement par rédiger son approbation de la Constitution le 3 septembre 1791, en font un homme de l'ombre, profitant de la place laissée vacante par Mirabeau. Ce conseiller occulte, qui a contribué à fonder en juillet 1791 le club des Feuillants, n'a cependant guère le nez fin, poussant par exemple le roi à mettre son veto aux lois contre les émigrés. Convaincu jusqu'au bout que la monarchie peut être sauvée, sans mesurer combien le couple royal est opposé à 1789 et néglige l'avis des triumvirs ni ce que l'intervention populaire a gagné en consistance politique, il appréhende cependant très vite les risques d'une guerre contre l'Europe.

Dans ses esquisses théoriques et historiques pionnières de la décennie, Barnave affirme l'héritage des Lumières, met en perspective le cas français avec la République romaine et les révolutions anglaises, pèse les conséquences de la guerre de Sept Ans qui plaident, selon lui, pour le maintien des alliances avec l'Autriche et l'Espagne contre l'hégémonie anglaise. Rapporteur du Comité colonial, il insiste sur le poids du contexte international et sur la nécessité stratégique et économique de l'empire français, fût-ce au prix de l'esclavage – un pragmatisme qui ne repose, chez Barnave, sur aucun préjugé de couleur, mais qui est compliqué par ses relations avec le club Massiac et par sa peur d'une révolte dans les Caraïbes. Il évoque quelques mesures ou débats phares (sur la réorganisation administrative, sur l'éducation, sur le divorce, par exemple), sûr jusqu'à l'échafaud de l'irrévocabilité des apports de 1789 : « on se convainc que, quoi qu'il arrive, nous ne pouvons pas cesser d'être libres, et que les principaux abus que nous avons détruits ne reparaitront jamais ». Il n'a pourtant pas cédé aux logiques émancipatrices, à la théorie du droit naturel, à la revendication (qu'il juge démagogique) du suffrage universel, à la république, comme le souligne Stéphanie Roza dans sa stimulante postface. Rejetant tout providentialisme historique, minorant les « circonstances accidentelles » et passant outre les résistances, notamment nobiliaires, mais sensible aux conditions générales et objectives du progrès,



matérielles et observables, Barnave, fortement influencé par sa lecture d'Harrington, évalue surtout la montée en puissance de la bourgeoisie. Quoique déçu de la faible mobilisation de la « classe propriétaire et paisible », il fait de la Révolution française la résultante d'une dialectique sociale, et de l'histoire un processus dont il essaie de définir les phases. Sûr que l'industrie et le commerce, la propriété privée qui en découle, sont les leviers les plus puissants d'éradication de l'ordre social ancien, il pense aussi qu'ils ne peuvent fonctionner sans un État fort et régulateur, soutenu par l'impôt. Les formes démocratiques dépendent de son étendue, de sa démographie, de sa richesse, de son adéquation au corps social – c'est-à-dire de la représentativité de ses dirigeants –, considérations qui lui font adouber la monarchie constitutionnelle.

Alors qu'elle a été largement interrogée ces dernières décennies, notamment par les historiens de la Révolution, la notion d'« histoire immédiate » contenue dans le titre de l'ouvrage ne donne lieu à aucune définition ou comparaison. L'appareil critique proposé en notes n'en demeure pas moins conséquent et éclairant, soucieux notamment d'explicitier les nombreuses sources intellectuelles auxquelles semble puiser Barnave, dont les Lumières écossaises – encore que, sur la notion de propriété, par exemple, les physiocrates, Rousseau et Mably auraient pu être convoqués ; sur la partition sociale et l'histoire ou l'idéalisation des gouvernements, au-delà des enseignements évidents tirés de Montesquieu, les utopies du siècle, depuis le *Télémaque* de Fénelon. Les préoccupations internationales, la construction politique du « feuillantisme » sont particulièrement nourries ; sur le divorce, les travaux de Suzanne Desan sont oubliés, et ailleurs les historiens de l'éducation négligés, pour ne prendre que ces deux exemples. Il est vrai que la matière à commenter est diverse et foisonnante, et que les contraintes éditoriales obligent à des choix. C'est dire aussi que les lecteurs trouveront à leur tour à construire à partir de cette intéressante édition. Elle rappelle le souci de l'un des acteurs majeurs de la Révolution française, quelle que soit sa défiance vis-à-vis de tout « esprit de système », de trouver une cohérence et un sens aux événements et aux lois dans le grand maelström que les députés ne contrôlent ni ne comprennent toujours de prime abord. Elle prouve aussi combien l'action politique peut se nourrir de la culture, et inversement, ce qui est loin d'être toujours évident dans les premières décennies du XXI^e siècle.

Philippe BOURDIN

Mathieu CHAPTAL, **D'une Révolution à l'autre : Étienne Clavière (1735-1793)**, Le Kremlin-Bicêtre, Mare & Martin, 2023, 1067 p., ISBN 978-2-84934-814-7, 78 €.

C'est indéniablement un personnage à la réputation controversée, sinon sulfureuse, qui est l'objet de la présente étude. À l'image d'Albert Mathiez, qui voyait en lui un « protecteur des compagnies financières » et un « complice des royalistes », l'historiographie a jugé plutôt sévèrement la pensée et l'action d'Étienne Clavière, spéculateur genevois actif à la Bourse de Paris et premier ministre des Finances de la République française. Face à une telle légende noire, la « biographie intellectuelle » (p. 48) que propose l'historien du droit Mathieu Chaptal s'apparente presque d'emblée à un acte de réhabilitation. Prolongeant les travaux de Richard Whatmore, ce volume imposant, issu d'une thèse récompensée par plusieurs prix, envisage Clavière comme un représentant majeur de la tradition républicaine genevoise. À partir d'une analyse systématique de ses écrits politiques, juridiques et économiques, l'auteur démontre que les conceptions que Clavière développe pour Genève

avant 1782 irriguent sa réflexion sur la monarchie française et son activité politique après 1789. Des rives du lac Léman à Paris, en passant par l'Irlande, la trajectoire de ce banquier patriote, acteur de deux révolutions, illustre à merveille « l'intensité de la circulation européenne des idées républicaines » (p. 28). Et si sa pensée est traversée de tensions et connaît certaines évolutions « d'une Révolution à l'autre », elle n'en garde pas moins un fil directeur : son profond attachement aux mœurs républicaines et démocratiques et à une certaine forme de souveraineté populaire.

L'enquête impressionne d'emblée par son étendue : si M. Chaptal nous offre un recensement quasi exhaustif des publications préparées par Clavière, il s'appuie également sur sa correspondance, ainsi que sur de nombreuses pièces manuscrites réparties dans treize dépôts d'archives européens. Ce travail d'érudition met en lumière la richesse des sources sur les différents aspects de l'engagement de l'exilé genevois et révèle sa participation à l'élaboration de plusieurs pamphlets majeurs attribués à Mirabeau et Brissot. « Dépouvu du talent de la plume » (p. 25), Clavière préfère en effet s'appuyer sur celle d'autrui pour diffuser ses idées : s'il fournit la matière théorique, il laisse à ses amis le soin de la mettre en forme et de la rendre accessible au plus grand nombre.

Dans la première partie, M. Chaptal analyse méticuleusement l'activité politique de Clavière à Genève, depuis son élection comme député de la bourgeoisie en 1766 jusqu'au soulèvement de 1782, qui aboutit à son exil. Fils d'un réfugié huguenot, Clavière prend part au long conflit qui oppose la bourgeoisie de Genève à l'aristocratie des conseils restreints. Si les bourgeois disposent de droits politiques et participent aux réunions du Conseil général, ils ne peuvent intégrer les conseils restreints, ce qui les distingue des citoyens. Or, ces conseils détiennent l'essentiel du pouvoir politique. Ils bénéficient de prérogatives fiscales étendues et monopolisent l'initiative législative en vertu de leur « droit négatif ». Le Conseil général, de son côté, n'est plus qu'un ordre de l'État parmi d'autres, partageant la souveraineté avec le Grand et le Petit Conseil. À partir des années 1760, Clavière s'affirme comme une figure majeure de la bourgeoisie « représentante », qui défend le caractère absolu et indivisible de la souveraineté du Conseil général. Après avoir arraché quelques concessions en 1768, son parti durcit sa rhétorique et intègre plusieurs revendications des « natifs », ces habitants de Genève dépourvus de droits politiques. Il réclame désormais une démocratisation élargie du régime, ainsi qu'un assouplissement des conditions d'accès à la bourgeoisie. Cette alliance entre les représentants et les natifs s'avère décisive, puisqu'elle leur permet de s'emparer de l'appareil d'État lors du soulèvement d'avril 1782 et de le conserver pendant quelques semaines.

Après son exil, Clavière continue d'approfondir ses conceptions politiques en les adaptant au contexte français. Par exemple, il publie avec Brissot, en 1787, le *Mémoire sur les municipalités* composé par Turgot et Dupont de Nemours, adjoignant à cette œuvre ses propres observations sur les « administrations provinciales ». L'inventaire détaillé des publications du Genevois révèle toutefois une tendance bien marquée : Clavière se consacre de plus en plus à son domaine de prédilection, les finances.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, il est ainsi largement question de compagnies financières. À partir de 1785, Clavière organise plusieurs campagnes contre l'agiotage avec l'aide de Mirabeau et Brissot. Pour M. Chaptal, les attaques du banquier genevois contre la Caisse d'escompte, la Banque de Saint-Charles ou la Compagnie des eaux de Paris ne sont pas seulement motivées par ses intérêts financiers. Elles visent surtout à dénoncer des spéculations qu'il juge immorales. En effet, Clavière considère que la finance et le commerce doivent être subordonnés « aux principes de la raison afin de garantir un juste équilibre entre l'exercice de la liberté privée et la conservation de la vertu civique » (p. 369).



Or, les agissements des compagnies ciblées s'opposent à cet impératif de vertu : pour augmenter leurs profits, celles-ci auraient fixé leur dividende à un niveau trop élevé par rapport aux bénéfices qu'elles réalisent. Si Clavière s'efforce de mettre un coup d'arrêt à ces spéculations, il entend aussi exposer les principes qui régiraient des mœurs commerciales vertueuses : le dividende serait la rétribution d'un investissement, et non un instrument de valorisation du cours des actions ; les conditions de participation à l'activité économique et commerciale seraient démocratisées ; l'autorité publique s'abstiendrait d'influencer le cours des produits financiers, car son action déjoue les anticipations des investisseurs. Ce souci d'instaurer des mœurs économiques vertueuses se retrouve également dans les projets assurantiels de Clavière. S'inspirant des travaux de Richard Price, le financier genevois propose aux sujets du royaume de placer leurs modiques épargnes dans des assurances sur la vie : libérant les prêteurs de la crainte de la mort soudaine de leur débiteur, ce nouvel instrument d'épargne a le mérite d'augmenter la capacité d'emprunt et d'investissement des individus qui l'utilisent.

Un autre intérêt majeur de l'ouvrage est de disséquer les conceptions économiques de Clavière. Attaché à la liberté du commerce, celui-ci propose aux Américains libres d'intensifier leurs échanges commerciaux avec la monarchie française. Défendant le droit de propriété des créanciers de l'État, il s'oppose à toute banqueroute publique, affirmant qu'une telle opération constituerait une « rupture du pacte politique de confiance » qui fonde la monarchie (p. 584). L'auteur s'intéresse particulièrement aux idées monétaires du penseur genevois, que l'on présente parfois comme le « père de l'assignat ». S'il soutient le papier-monnaie révolutionnaire, Clavière développe en la matière une pensée nuancée, qui connaît plusieurs inflexions notables. En septembre 1789, il considère encore que le papier-monnaie forcé est une « calamité nationale » en puissance (p. 723). Disciple d'Adam Smith, il propose aux États généraux d'instaurer une libre concurrence bancaire dans tout le royaume et d'introduire des billets d'État au porteur, convertibles en numéraire, dont la circulation dépendrait exclusivement du crédit du gouvernement. À partir de mars 1790, ses conceptions évoluent sensiblement. Alors que la situation des finances publiques se détériore et que le manque de numéraire devient criant, le Genevois finit par soutenir le principe d'une émission provisoire d'assignats forcés, sans intérêt et subdivisés en petites sommes favorisant la circulation. Pour soutenir ce point de vue, il va jusqu'à affirmer qu'Adam Smith lui-même « conseillerait une émission d'assignats-monnaie conforme aux besoins » (p. 744) ! La confiance de Clavière dans les vertus du papier-monnaie apparaît toutefois mesurée. En novembre 1791, il demande à l'Assemblée de suspendre toute nouvelle émission d'assignats (p. 797) et de remplacer les coupures en circulation par des contrats sur la Caisse de l'extraordinaire portant 5 % d'intérêt (p. 812). La pensée monétaire de Clavière est donc loin d'être figée.

L'action de Clavière en tant que ministre des Contributions et Revenus publics est l'objet des derniers chapitres. Soutenu par Brissot et Dumouriez, le Genevois occupe cette fonction du 23 mars au 13 juin 1792, puis du 10 août 1792 au 13 juin 1793. À ce poste, il dénonce le démembrement des attributions de l'ancien contrôle général des Finances : tandis que le Trésor public est devenu une administration autonome, la politique financière est désormais largement élaborée par le Comité des finances de l'Assemblée. Le ministre des Contributions se contente donc d'organiser l'exécution de cette politique. Ainsi, Clavière rappelle à l'ordre les départements et municipalités qui tardent à transmettre leurs matrices d'imposition. Chargé de la confection des assignats, il tente d'accélérer la mise en circulation des petites coupures libellées en sols. Toujours attaché à la libre circulation des grains, il exige la répression armée des émeutes populaires et le rétablissement par la force des

réseaux d'approvisionnement. Si les prérogatives de son ministère sont limitées, Clavière porte plusieurs mesures qui sont adoptées par l'Assemblée : le remplacement progressif des billets de confiance par des coupons d'assignats, la fermeture provisoire de la Bourse de Paris et la création d'un nouveau droit d'enregistrement sur les effets publics. Enfin, le Genevois dispose d'une influence décisive sur les opérations diplomatiques et militaires en tant que membre du Conseil exécutif provisoire. Par exemple, il se montre agressif à l'égard de Genève, qui a fait appel à des troupes suisses de peur d'être envahie par la France. Accusant le canton de Berne d'attacher son ancienne patrie à la coalition aristocratique, Clavière soutient la révolution genevoise de décembre 1792 et semble avoir temporairement nourri le projet d'annexer la cité-État à la France.

Si l'enquête de M. Chaptal est admirable à bien des égards, c'est aussi parce qu'elle ouvre de multiples perspectives de prolongements. On souhaiterait ainsi mieux connaître la fortune de Clavière, la nature de ses investissements et la morphologie des réseaux financiers qui s'opposent à la Bourse de Paris. De même, il serait intéressant de poursuivre l'étude de ce ministère des Contributions publiques et d'examiner ses relations avec les autres institutions financières révolutionnaires.

Louis PONS

Jacqueline LALOUETTE, **Trois fleurs de la nation. Le drapeau, l'hymne, la devise**, Paris, Passés/Composés, 2025, 413 p., ISBN 978-2-3793-3967-7, 25 €.

Parce que l'histoire de la Révolution française, souvent mobilisée en toile de fond dans les débats d'actualité ou comme décor dans la culture populaire, ne doit pas être l'apanage de ses rares spécialistes, il est toujours heureux que des contemporanéistes viennent s'y retremper, et d'autant plus lorsqu'il s'agit de remonter aux sources des symboles nationaux. Cependant, en sélectionnant trois d'entre eux plutôt que d'autres possibles, Jacqueline Lalouette prend le risque de la téléologie, au nom d'une certaine pédagogie, puisque le cheminement par lequel le drapeau, l'hymne et la devise ont fini par constituer la triade républicaine par excellence se trouve faussé par la focale adoptée d'emblée. L'introduction défend brièvement ce choix préalable en se prévalant du bloc de constitutionnalité. C'est toutefois omettre la langue française, certes tardivement introduite (1992) en tête de l'article 2 de la Constitution, mais dont la place dans la construction identitaire de la nation est essentielle, préexistante à la Révolution mais revigorée par cette dernière. Quant aux autres emblèmes (par exemple Marianne ou le 14 Juillet), ils sont écartés au motif qu'ils n'ont pas joué dans les grands moments de l'histoire de la France contemporaine un rôle – mobilisateur, cristallisateur ou galvanisant – comparable au tricolore, à *La Marseille* ou à la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ». Voilà qui paraît fort contestable, mais, après tout, peut-être est-ce là une histoire déjà faite (Maurice Agulhon ou Olivier Ihl). Reconnaissons malgré tout qu'à défaut d'une parfaite cohérence, le livre tel que conçu a toute son utilité. Il y a lieu d'espérer, par exemple, que les cours d'EMC (enseignement moral et civique) dispensés par les collègues du secondaire qui s'y référeront, gagneront à la fois en historicité et en réflexivité. Les symboles ne tombent pas du ciel ; si le pouvoir politique peut les décréter ou les interdire, leur adoption et leur appropriation passent par les pratiques et les luttes.

L'ouvrage suit un plan chronologique pour retracer les aléas qui émaillent l'histoire de ces symboles conquérants, contestés ou concurrencés, avec d'abord « Des fondations



incertaines, 1789-1814 », suivies « Des décennies inconstantes, 1814-1879 », une partie centrale – de loin la plus longue (« Les symboles entre vénération, contestations et confusion, 1879-1944 ») –, une quatrième sur « Les symboles constitutionnalisés », pour finir par « Une ère de forts contrastes, 1968-2025 ». C'est laisser présager de la densité de ce long parcours (à compléter par conséquent par des monographies telles que celle qu'Odile Roynette a livrée dans *L'Orgueil du drapeau. France-Allemagne, 1870-1945*, 2024), qui met systématiquement en rapport la situation politique, le régime et sa législation, avec l'utilisation de ces symboles, en prenant garde aux contextes d'emploi qui en changent la signification, voire qui en déterminent l'acceptabilité. C'est très vrai pour *La Marseillaise*, à la fois hymne patriotique, qui peut retentir comme tel sur les champs de bataille du Second Empire, et chant politique considéré comme séditieux lorsque, dans les mêmes années, il est entonné dans les rues ou les cafés. Au vu de cette complexité, on peut regretter des facilités d'expression, en particulier l'anthropomorphisation (Chap. 1 : « La France adopte les trois couleurs » ; Chap. 2 : « La France se dote d'une devise et d'un hymne »).

Sans revenir sur toutes les péripéties de cette histoire foisonnante, on se concentrera ici sur la place de la Révolution, exemplaire des difficultés d'approche pour percer les mythes et légendes qui entourent la naissance des symboles et qui font écran à la connaissance. C'est poser la question des sources (qui ne sont pas récapitulées en fin de volume). Pour aborder la longue durée, Jacqueline Lalouette fait feu de tout bois, au risque de l'impressionnisme, en privilégiant toutefois les sources imprimées, pour des questions d'accessibilité. Mais c'est alors se heurter au cœur du problème, puisqu'en pareille matière, les témoins se font volontiers interprètes..., et peut-être même affabulateurs, comme dans le cas fameux de Lamartine, si fier d'avoir repoussé le drapeau rouge sur la place de l'hôtel de ville pour conserver le tricolore à la Deuxième République en février 1848. Il s'avère ainsi impossible de dater l'apparition de la cocarde tricolore en juillet 1789 (est-ce le 13 ? le 15 ? le 17 ou le 31 ?). « Comment se retrouver dans ces divers écrits ? », s'interroge l'auteure (p. 32), avant de se rallier aux analyses de Michel Pastoureau. Quoi qu'il en soit, la démarche aide à envisager avec une distance critique les strates interprétatives ajoutées à l'événementiel jusqu'à créer des scènes devenues canoniques car répondant à un besoin ultérieur : l'idée que le tricolore est l'expression de l'alliance des couleurs de Paris et celle du roi est née dans le courant du XIX^e siècle. De même, les analyses invitent à se méfier des sources iconographiques, *a fortiori* lorsqu'elles sont postérieures aux événements qu'elles représentent : la fête de la Fédération se trouve ainsi volontiers repeinte en tricolore. Mais alors, pourquoi n'avoir pas fait preuve d'autant de prudence dans le maniement d'une source littéraire comme *La Fortune des Rougon* ?

Sans s'étendre sur le champ de la vexillologie, l'auteure pose les repères essentiels (d'abord, les débats sur le pavillon maritime en 1790, les trois bandes verticales en 1794, l'adoption en 1812 de l'ordre bleu-blanc-rouge), tout en soulignant que la cocarde est alors l'enjeu principal. À ce titre, le recours aux archives départementales de la Côte-d'Or, fonds qui lui sont familiers, ménage d'opportuns éclairages sur la question des usages (ville/campagne, temps de travail/temps de repos). Pour la devise, est rappelée la proposition de Robespierre le 5 décembre 1790 (article 16 de son projet de décret), le rôle de Momoro et du maire Pache dans la fameuse apparition du trinôme sur les façades parisiennes en 1793, suivi de la formule « ou la mort » que Jacqueline Lalouette laisse ouverte à toutes les interprétations. Ce sera la Révolution de 1848 qui consacra la devise sous sa forme « Liberté, Égalité, Fraternité ». Quant à *La Marseillaise*, l'auteure rappelle les multiples discussions sur la nature de la création et les emprunts effectués par Rouget de Lisle – la musique comme les paroles étant dans l'air –, avant de se tourner sur sa propagation.

Elle s'attache à relativiser le sens du décret du 26 messidor an III (14 juillet 1795) qui la désigne comme un « hymne patriotique », sans en faire l'hymne national. Une bibliographie actualisée aurait rendu service : à titre d'exemples, le développement sur le port de la cocarde gagnerait à s'ouvrir au renouvellement des travaux sur la guerre civile, et notamment sur le besoin d'identification dans un monde où l'implicite et le sens commun ordinaire sont remis en cause (Quentin Deluermoz et Jérémie Foa) ; la « guerre des cocardes » est évoquée p. 34 à partir d'un article d'Albert Soboul (1961), sans prendre en compte la relecture qu'en a faite Katie Jarvis.

Pour conclure – on pouvait s'en douter mais Jacqueline Lalouette en administre la preuve par l'histoire longue –, l'inscription durable et partagée de tels symboles dans les usages et les imaginaires doit moins à leur nature officielle ou consensuelle qu'à la dimension conflictuelle qui les a portée, qui en renouvelle le sens et l'exigence. À ce titre, ils tiennent bien du moment révolutionnaire qui en a vu la naissance. La dernière partie est nourrie du sens de l'observation de l'auteur, mais son inventaire n'est guère commenté en profondeur et tient parfois de la juxtaposition. En tout cas, il en ressort que, face aux outrages du temps présent, le pouvoir réglementaire tend à constituer ces symboles en fondements d'une « religion laïque », au point que la répression des atteintes qui leur sont faites est suspectée de ressusciter le blasphème et le sacrilège.

Aurélien LIGNEREUX

Xavier MARÉCHAUX, **Les Prêtres réfractaires. L'Église contre la Révolution et l'Empire (1789-1815)**, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque d'études des mondes chrétiens » (n° 15), 2024, 229 p., ISBN 978-2-7453-6183-7, 38 €.

La résistance massive de prêtres et de fidèles catholiques aux réformes ecclésiastiques de la Constituante, puis l'organisation à partir de 1792 d'une Église clandestine, puissante contre-société qui défie la cité républicaine, constituent un phénomène politique et social majeur de la décennie révolutionnaire. Il n'a pourtant toujours pas fait l'objet d'un ouvrage de synthèse. Il faut dire qu'en dehors de quelques biographies, souvent anciennes, et de quelques thèses consacrées aux logiques des conflits religieux à l'échelle locale, le sujet a été largement délaissé par l'historiographie universitaire. L'intérêt du livre que propose Xavier Maréchaux est évident, d'autant qu'il propose, à juste titre, de ne pas s'arrêter au concordat de 1801 et d'étudier aussi la deuxième Église réfractaire, pour partie issue de la première, qui résiste à la politique religieuse autoritaire de Napoléon au moment du conflit avec le pape Pie VII.

Cette synthèse ne repose pas sur des dépouillements d'archives, hormis trois documents sur l'organisation concordataire tirés de la sous-série F¹⁹ des Archives nationales. L'auteur a fait le choix de s'appuyer sur des sources publiées – *Archives parlementaires*, mémoires et journaux de prêtres réfractaires – et sur les études historiques consacrées depuis le XIX^e siècle à l'histoire de l'Église de France pendant la Révolution. Une telle démarche n'a rien de scandaleux dans la mesure où la bibliographie est immense et souvent sous-utilisée. Plutôt qu'à l'étude de l'Église comme institution et organisation communautaire, Xavier Maréchaux a décidé de n'étudier que les prêtres, laissant de côté les fidèles. Ce choix est discutable au regard du sous-titre de l'ouvrage, mais aussi vis-à-vis de l'historiographie du catholicisme, qui, depuis les années 1970, insiste sur la nécessité d'étudier conjointement prêtres et fidèles pour comprendre les logiques de pouvoir à l'intérieur de l'Église, mesurer



l'insertion sociale du clergé et interroger les pratiques religieuses en termes de normes et d'accommodements. Par ailleurs, pendant la Révolution française, le clergé réfractaire dépend étroitement des fidèles, qui financent et organisent un culte devenu privé et en grande partie clandestin à partir de 1792. L'auteur a préféré étudier des « choix des vies » de prêtres en sélectionnant et en suivant les trajectoires de dix-huit ecclésiastiques jugés représentatifs du clergé français de la fin de l'Ancien Régime.

L'ouvrage est découpé en huit chapitres qui suivent un ordre chronologique. Il s'ouvre sur un classique portrait du clergé français à la veille de la Révolution, à partir d'une historiographie datant pour une large part des années 1970-1980, autour du triptyque « richérisme, jansénisme et philosophie des Lumières ». Les autres lignes de fractures au sein du clergé ne sont pas abordées, notamment l'importante question de la tolérance religieuse, pas plus que les enjeux matériels, extrêmement importants, autour de la gestion des biens ecclésiastiques et de leur affectation. Ce premier chapitre est l'occasion de présenter les dix-huit prêtres objets de l'étude : huit évêques et archevêques (Leclerc de Juigné, Boisgelin, Mercy, Jouffroy-Gonsans, La Tour du Pin Montauban, Gain de Montaignac, Maillé de La Tour Landry et Du Lau d'Allemans), quatre « personnalités de premier plan » (Maury, Boulogne, Émery, Du Bourg) et six prêtres ordinaires, membres du bas-clergé (Jean-François Thirial, Pierre Grégoire Labiche de Reignefort, Louis Dumesnil, Pierre-Paul Guillotin, François Molin et Jean-Baptiste Rabeau). Il manque ici une typologie cléricale qui permette de justifier l'échantillon, en évoquant toute la gamme des choix politiques et ecclésiologiques opérés par les prêtres français au cours de la décennie 1790, sans oublier le poids des dynamiques locales, largement absentes de cette étude. Il faut regretter enfin l'absence de membres du clergé régulier, pour évoquer le poids de certaines notabilités monastiques et le glissement de la vie régulière vers l'apostolat séculier dans le cadre de la clandestinité.

Le chapitre suivant, appuyé essentiellement sur les *Archives parlementaires*, présente les réformes ecclésiastiques de la Constituante et la législation contre les prêtres insermentés de 1791 à 1792. L'auteur s'attache ensuite à suivre les prêtres qui font le choix de l'émigration, des premiers départs de 1791, jusqu'à la grande vague de 1792. Dans le quatrième chapitre, on suit le quotidien des prêtres qui ont fait le choix de rester en France, vivant dans la clandestinité ou subissant les affres de la détention, qui peut précéder la mise à mort. Beaucoup plus long que les autres, le cinquième chapitre est consacré aux hésitations de la législation religieuse républicaine après Thermidor, entre liberté, surveillance et répression. L'auteur présente la façon dont la vie diocésaine s'organise, en essayant de concilier les contraintes – le maintien, dans bien des cas, de la vie clandestine – et les opportunités d'accroître les effectifs du clergé intérieur, par les retours d'émigration et les ordinations. Les mémoires des prêtres émigrés sont convoqués quant à eux pour évoquer la vie à l'étranger, à travers une série d'anecdotes révélatrices des difficultés d'intégration dans les pays d'accueil et des moyens utilisés par les prêtres français pour s'entraider. Les deux derniers chapitres sont consacrés à la période Consulat-Empire, pour traiter de façon très générale du concordat de 1801 et de la réorganisation de l'Église catholique en France. Quant au conflit religieux sous l'Empire, il est expédié en quelques pages et l'on ne sait finalement presque rien de l'existence de la deuxième Église réfractaire.

Cet ouvrage a le mérite d'attirer l'attention sur le rôle du clergé réfractaire pendant la Révolution française, mais manque clairement de mise en perspective. De ce point de vue, il faut regretter les importantes lacunes de la maigre bibliographie rassemblée par l'auteur, qui néglige la plupart des travaux universitaires publiés depuis le Bicentenaire. Ces tranches de vie sont intéressantes, donnent de la chair à l'histoire, mais le lecteur a beaucoup de

mal à situer ces dix-huit prêtres dans le paysage ecclésiastique de leur temps. Par ailleurs, il n'aurait pas été inutile de s'attarder davantage sur la législation révolutionnaire relative au clergé, source d'incertitude sur la définition du prêtre réfractaire que l'administration qualifie aussi de prêtre « insoumis ». Enfin, une géopolitique de l'Église réfractaire, même approximative, aurait été la bienvenue, pour présenter l'encadrement ecclésiastique des bastions de résistance religieuse, ces « petites Vendées » abondamment dénoncées par les administrateurs de la République directoriale. Le sujet mérite qu'on s'y attarde, ne serait-ce que pour mieux intégrer le phénomène du catholicisme réfractaire à l'histoire générale de la société française en Révolution.

Paul CHOPÉLIN

Thomas LE ROUX, **1794. L'Explosion de la poudrerie de Grenelle, la capitale foudroyée**, Portet-sur-Garonne, Éditions Midi-Pyrénées, collection « Cette année-là à Paris », 2025, 46 p., ISBN 978-2-494787-41-4, 8 €.

Thomas Le Roux présente une synthèse dans la collection désormais bien identifiée « Cette année-là », proposée par les Éditions Midi-Pyrénées, dont le principe est de revisiter l'histoire d'une ville à partir de dates et d'événements considérés comme marquants et révélateurs de dynamiques sociales, politiques et urbaines de plus long terme. Dans ce format court destiné à un large public, il s'agit moins de proposer une étude exhaustive que d'offrir un éclairage synthétique sur un moment choisi, en l'occurrence ici, celui de l'explosion de la poudrerie de Grenelle en 1794, présentée comme « le plus grave accident industriel de l'histoire de France », catastrophe de la mine de Courrières en 1906 mise à part. L'ouvrage est divisé en trois parties, formant en tout 45 pages de texte, complétées par une courte bibliographie d'une dizaine de titres, resserrée autour des références essentielles, et par la présentation de quelques sources, en particulier les dossiers d'indemnisation conservés aux Archives nationales dans la sous-série F¹⁵ consacrée aux secours et hospices. L'enjeu du livre est de faire toute la lumière sur cet événement particulièrement marquant, pourtant souvent oublié de l'historiographie, et de le réinscrire dans les dynamiques politiques et scientifiques du moment révolutionnaire.

La première partie s'ouvre sur le récit de l'explosion, plongeant immédiatement le lecteur au cœur du drame. L'auteur mobilise plusieurs témoignages, dont celui de Louis-Sébastien Mercier, qui donnent à voir l'ampleur et la violence extrême de la déflagration : des vitres brisées dans l'ensemble de la capitale, des débris retrouvés jusqu'à 10 km de l'épicentre et surtout, des corps mutilés, parfois pulvérisés, rendant la tâche d'identification des victimes particulièrement ardue. Ces récits, parfois difficiles, rendent compte du traumatisme profond éprouvé par les témoins et les habitants des environs. La réponse immédiate des autorités est ensuite analysée et se structure autour de quatre priorités : maintenir l'ordre public, contrôler l'information, maîtriser l'incendie qui se déploie à la suite de l'explosion, et organiser les secours pour les nombreuses victimes de l'accident. Pompiers, officiers de santé, afficheurs, garde nationale et citoyens sont réquisitionnés et de grands moyens sont déployés afin de maîtriser les conséquences de cette catastrophe dont on craint qu'elle ne se transforme en véritable crise politique. La question du nombre de morts est ensuite abordée, dans toute sa complexité. Aucun décompte n'a été officiellement établi, compte tenu des difficultés liées à la disparition de certains corps ainsi qu'aux décès survenus ultérieurement des suites des blessures. Cette absence de décompte officiel a donné



lieu à des spéculations, certains auteurs allant jusqu'à évoquer le nombre de 1 500 morts. L'auteur s'appuie sur les 1 381 dossiers d'indemnisation validés faisant état de 536 morts auxquels il faut ajouter, selon lui, environ 200 célibataires qui n'ont ni femme ni enfant et ont donc été soustraits de ce processus de réparation. Il estime ainsi qu'entre 600 et 700 personnes ont péri lors ou à la suite de l'explosion avec plus d'un millier de blessés. Cette analyse synthétise les résultats d'un travail plus ample mené avec Marie Thébaud-Sorger et Claire Barillé, publié en 2014. L'exploitation de ces dossiers permet également de dresser un profil social des ouvriers. Loin du projet initial porté par les autorités d'un recrutement masculin expérimenté, jeune, célibataire et aux bonnes mœurs, la réalité paraît plus contrastée : ouvriers plus âgés (un tiers entre 40 et 60 ans), de nombreux pères de famille (plus de la moitié), présence d'enfants (importance du recrutement familial) et, pour la majorité, des travailleurs peu formés. Th. Le Roux souligne ici le décalage persistant entre le projet politique et les contraintes matérielles de sa mise en place.

La deuxième partie, intitulée « Science, industrie et politique », replace l'évènement dans le contexte de la mobilisation républicaine et de l'effort de guerre qu'elle impose. L'installation de la poudrerie de Grenelle en février 1794 résulte de la volonté, par l'État révolutionnaire, de produire plus de poudre, plus rapidement, et dans Paris (voir à ce propos l'ouvrage publié en 2011 par l'auteur : *Le Laboratoire des pollutions industrielles. Paris, 1770-1830*, éd. Albin Michel). Comme d'autres travaux l'ont montré, l'effort de guerre mobilise aussi des savants, notamment des chimistes, appelés à travailler sur des applications concrètes pour le domaine militaire. L'attention se porte particulièrement sur la production de munitions et d'armes, l'invention de nouveaux procédés permettant alors de réduire considérablement les temps de production, enjeu majeur alors que la guerre est aux frontières. La manufacture de Grenelle devient alors un véritable lieu stratégique pour les autorités publiques. Elles imposent des dispositifs matériels de surveillance de l'établissement et des ouvriers qui y travaillent, qui ne sont pas sans rappeler ceux d'autres grandes manufactures cruciales pour le pouvoir comme l'Imprimerie nationale, et placent l'Administration révolutionnaire des salpêtres et des poudres ainsi que la Commission des armes et des poudres sous le contrôle du comité de Salut public.

La troisième partie est consacrée à la mémoire, immédiate et sur le long terme, de l'évènement et à ses héritages. Paradoxalement, cet évènement majeur est quelque peu occulté. Si l'accident suscite dans un premier temps la circulation de rumeurs et de théories du complot, les évènements politiques autour de Thermidor contribuent à en suspendre la diffusion, en neutralisant toute forme de contestation durable. Le contexte politique légitime également le retard pris dans la recherche des responsabilités. Il faut attendre 1797 pour que soit produit un rapport par Cadet de Vaux qui présente l'accident comme inéluctable compte tenu de la concentration importante du nombre d'ouvriers, exonérant les organisateurs de toute responsabilité, et en premier lieu Chaptal. Surtout, Th. Le Roux montre bien comment cet accident est utilisé et intégré dans la construction du discours politique sur la Terreur visant à discréditer les actions du gouvernement révolutionnaire. Si les responsabilités ne sont jamais véritablement établies, on cherche néanmoins à indemniser les victimes et leurs familles selon un modèle proche de celui qui prévaut pour les soldats tombés au front. Le lourd système d'indemnisation mis en place révèle ainsi le rôle pionnier de l'État dans la mise en œuvre du droit à la compensation dans le cadre des accidents du travail.

Le format court de l'ouvrage conduit nécessairement à une réflexion resserrée. On pourrait regretter l'absence de développements plus approfondis sur certaines questions, notamment sur les dynamiques de dérégulation à l'œuvre dans l'urgence de la guerre. Il n'en demeure pas moins que le pari de proposer une synthèse claire et accessible sur cet

événement majeur est pleinement tenu, et qu'elle constitue ainsi une invitation à prolonger la réflexion avec les autres publications, plus conséquentes, de l'auteur qui a fait de l'étude des risques industriels et des enjeux environnementaux l'une de ses spécialités.

Pauline TEYSSIER

Jean-Pierre FAYE, **Terreur, tolérance, violence. Dictionnaire politique portatif**, préface de Yannick Bosc et Emmanuel Faye, Paris, Gallimard, coll. Folio essais, 2025, 321 p., ISBN 978-2-07-307588-8, 9,50 €.

L'écriture de Jean-Pierre Faye relève d'une esthétique narrative de la répétition et de la reprise, avec, en son centre, l'ouvrage sur les *Langages totalitaires. Critique de la raison narrative, critique de l'économie narrative* (1972). À chaque étape d'un parcours narratif, Jean-Pierre Faye introduit une dimension pragmatique et stratégique dans l'approche des discours politiques permettant de désigner un effet de récit. Ainsi en est-il du cas, exemplaire dans son œuvre, de la Révolution française. Il s'en explique au cours de la table ronde du colloque sur les *Matérialités discursives* (1980) : « En ce qui concerne la Révolution française, cette matière signifiante est énoncée sur le terrain du rapport social qui est déterminé par ce moment où le vocable "lutte des classes" émerge ». Et d'ajouter : « À partir de ce terrain, le problème qui va nous intéresser, c'est l'effet de ce fragment signifiant sur le réel social et politique » et il pense à la narration de la mise à l'ordre du jour de la terreur par le jacobin Royer en août 1793. C'est dire que le discours politique construit sa tradition, sa mémoire, sa novation dans les trames narratives des événements eux-mêmes.

L'ouvrage de 1982 paru sous le titre à cinq mots *Dictionnaire politique portatif en cinq mots : démagogie, terreur, tolérance, répression, violence*, est réédité en 2025 sous le titre à trois mots, *Terreur, tolérance, violence*, ce qui oriente le ton de cet « essai de philosophie politique » vers la « Terreur » et ses enjeux, tout en demeurant centré sur la narration d'une Révolution fondatrice de la liberté, qui se veut jusqu'à nos jours en opposition avec les discours de la contre-révolution. Les préfaciers, Yannick Bosc et Emmanuel Faye, retracent d'abord les étapes, et leur enjeu politique, vers la formulation de l'équation jacobinisme = totalitarisme, dans le but de montrer en quoi Jean-Pierre Faye dénonce les apories de ce récit standard, source d'un « empoisonnement du langage ». Jean-Pierre Faye le fait en interrogeant les enjeux de l'expressivité du droit naturel déclaré au sein de l'événement révolutionnaire. Pour ce faire, il a mobilisé dans les années 1980 des historiennes et des historiens promouvant une problématique construite sous l'égide des figures du philosophe législateur montagnard et des porte-parole jacobins. Il leur a fourni un cadre institutionnel de travail, sous la forme d'un séminaire du Collège international de philosophie intitulé « Langages, Philosophie de la Révolution française », qui a perduré jusqu'au milieu des années 1990 et a conservé sa périodicité sur le site Révolution française.net à l'initiative de Marc Belissa, Yannick Bosc, Françoise Brunel, Marc Deleplace, Florence Gauthier, Jacques Guilhaumou, Suzanne Levin, et Fabien Marius-Hatchi. Un préambule de Faye à l'ouvrage, titré « La diction : la narration », lui permet, comme le nom du dictionnaire et les cinq entrées tout particulièrement, de s'inscrire dans l'héritage du *Dictionnaire philosophique portatif* en deux volumes (1764 et 1772) de Voltaire.

L'ordre des chapitres *Démagogie, Terreur, Tolérance, Répression, Violence* équivaut à une chaîne naturelle d'événements relevant d'une dimension anthropologique, classant



cinq matérialités discursives selon un parcours dont le narrateur produit pas à pas la démonstration du sens. Ainsi, précise Jean-Pierre Faye, s'enclenche une « Critique de la raison historique qui relève de l'économie des forces de langage à travers lesquelles se construisent ces rapports de position que l'on nomme des idées » (p. 46). En premier lieu, avec l'entrée *Démagogie*, propre au récit démagogique, les mots circulent en ayant le curieux pouvoir de s'engendrer et de dériver, donc de voir leur sens se retourner au sein même du procès narratif. Dans l'espace de la Constitution d'Athènes, le récit relève de l'effet du *demagogos* où prédomine le « chef du peuple » qui « doit nécessairement... se faire tyran ». C'est alors que se dénomme une narration où s'impose « le peuple souverain », en ce que sa parole, « il l'appelle dialecte ». Nulle surprise donc si nombre d'historiens attribuent aujourd'hui le principe « démagogique » à la Révolution française. Ainsi, Jean-Clément Martin précise que les Thermidoriens n'ont eu de cesse de dénoncer la démagogie et la fureur des intrigants qui ont d'abord trompé le peuple et l'ont enchaîné ensuite par la « Terreur ». Ajoutons que, face à eux, Babeuf précise *a contrario* qu'il parle, en tant que « Tribun du peuple », « le dialecte du souverain ». Autour de la narration de ce qui est « démagogique » se construit donc un champ de positions par le fait d'une économie de langage dont il convient toujours d'interroger l'héritage.

C'est alors que la notion de *Répression* relève d'une très large « topographie des discours répressifs, de leur mapping » et donc mobilise « les règles de jeu cachées correspondant au déchaînement des pratiques correspondantes ». Ici Jean-Pierre Faye énonce d'abord les narratifs totalitaires du XX^e siècle, et leurs terribles effets, jusqu'à l'extermination de deux millions d'enfants juifs. Cependant demeure toujours au centre du propos narratif la logique de la Révolution française, sous la forme d'un paradoxe de la répression : pour Robespierre, il convient d'instaurer la force la moins réprimante de la République, mais son essence impose, comme il l'expose dans un discours repris ici par Jean-Pierre Faye (p. 65), que « tout ce qui tend... à concentrer (les passions) dans l'abjection du moi personnel [...] doit être rejeté ou réprimé ». Il est attentif aux changements de sens dans un contexte précis, le conflit narratif entre Hébert, le *Père Duchesne* et le club des Cordeliers d'une part, Robespierre d'autre part. À la liberté utopique du carnavalesque qui vise à se venger de « l'ennemi de la liberté », à le « réprimer », s'oppose « le règne des lois », dans la mesure où « il y a loin de Leonidas au Père Duchesne » ironise Robespierre. S'enclenche alors un « terrible engrenage de langage » s'abattant, d'un moment à l'autre, sur les deux protagonistes soupçonnés de vouloir instaurer la dictature. Ainsi, *a contrario* de l'évidence imposée par l'idéologie libérale, la logique narrative de la Révolution française contrecarre le principe impensé de tout conservatisme social et politique : maintenir une quantité importante de répression, en inscrivant le principe de souveraineté dans l'acte révolutionnaire, soit en infléchissant la portée de l'événement dans le sens d'une diminution de la répression. Nous sommes ici aux confins paradoxaux de la tolérance et de la terreur, de l'appel à la répression légale et extraordinaire à partir de la tolérance.

Si les entrées *Démagogie* et *Répression* sont absentes du sous-titre de la réédition, c'est sans doute qu'elles ne sont que le préambule au débat autour du « temps de la terreur », la fameuse *Shreckenszeit* de Hegel. L'entrée « Terreur » est inscrite dans le narratif de « la validité des droits de l'homme » dès les journées des 5 et 6 octobre 1789, qualifiées paradoxalement de « premier jour » de la terreur. Un tel paradoxe perdure, se déplace tout au long du processus révolutionnaire. Retenons donc de la narration révolutionnaire mise en place par Jean-Pierre Faye, et de ses effets, que l'énoncé de la loi, sous la figure du législateur, commence d'abord par abolir la torture et établir la présomption d'innocence, suivant ainsi au plus près l'énoncé des Droits de l'homme. Soucieux de dégager le signifiant

des énoncés, Jean-Pierre Faye s'interroge alors sur l'enjeu politique des débats au sein de l'Assemblée nationale entre le côté droit, matérialisé par la pensée de Barnave sous la forme de la justification de la violence bourgeoise, et le côté gauche matérialisé par un Robespierre partisan de la force de l'énergie collective des « sections de la volonté générale ».

Des « sujets porteurs de discours de terreur », il est question surtout au sein de la narration que Jean-Pierre Faye propose des journées insurrectionnelles des 31 mai-2 juin 1793, puis du 5 septembre 1793. Jacques René Hébert, le *Père Duchesne*, en « parlant le langage le plus proche de la nature », traduit l'énergie des porte-parole des sociétés populaires à l'aide du mot d'ordre de « mise à l'ordre du jour de la terreur », alors que Robespierre confessant son sentiment profond, parle d'un « moi qui suis épuisé par quatre ans de révolution ». Certes, ce narratif proposé d'un signifiant plus affectif que logique est un raccourci du signifié historiographique, mais ce qui compte, c'est qu'il défait la part la plus tenace de ce signifié, « l'image reçue de la lutte des factions », si prégnante chez les historiens. Ce qui demeure signifiant dans un tel parcours narratif c'est « une lutte des langages », un « duel des narrations » tant dans les sections, le mouvement populaire, qu'au sein de la Convention, un duel pris dans le paradoxe du droit naturel déclaré, par le fait d'adopter la forme d'un « procès sans visage et sans sujet » mu par des « règles du jeu implacables », comme le montrent la multiplication et la diversification du mot d'ordre de « la terreur à l'ordre du jour ». L'interprète de « la rude pression du peuple » se divise en un interprétant dynamique au plus près de la justice avec les Montagnards du gouvernement révolutionnaire, et un interprétant fatal, ultime, avec les Thermidoriens dénonciateurs à ce moment de la chaîne d'interprétation d'un « système de la terreur ».

Dénoncer le récit standard de la « Terreur », au regard du perpétuel changement de sens des mots, est au centre du propos de Jean-Pierre Faye. L'entrée suivante, *Tolérance*, œuvre dans le même sens. Nul autre que Pierre Bayle a montré avec autant d'acuité philosophique la voie de la tolérance à l'encontre de l'esprit de système. Ce qui revient à emprunter la voie d'un indéterminisme hypothétique contre tout dogmatisme. Jean-Pierre Faye évite, dans la lignée de Bayle, toute exagération de « tolérantisme » au profit d'un long descriptif (p. 170-219) de « la bataille tolérantiste » de la pensée, dans son rapport au langage. Dans la lignée de Voltaire, la tolérance révolutionnaire apparaît alors comme conjointement fermé de la pensée et regard hypothétique sur sa variation. Elle emprunte ainsi de manière particulièrement complexe la voie des faits, au sein d'un narratif de certains débats des assemblées révolutionnaires, ce qui oblige à « laisser parler les langages en elle, et autour d'elle » d'autant plus qu'elle se heurte en permanence à des « contre-dires » présents au titre des limites de la certitude humaine.

Narrer la *Violence*, ultime entrée du dictionnaire, oriente un Jean-Pierre Faye soucieux de clore en philosophe son trajet narratif, en promouvant un discours hégélien où s'impose la question de l'État et sa forme la plus universelle, la violence législatrice qui a fait la Révolution française. Pour les jeunes hégéliens, il s'agit à l'inverse d'activer une instance critique face à la violence d'État. Ainsi en est-il de l'insistance de Marx sur le rôle révolutionnaire de la « grammaire de la Masse ». Au titre du principe de souveraineté, le pouvoir législatif s'énonce en son nom, donc de manière pronomiale, alors que l'expression permanente de la « Masse » interdit, par le seul fait de l'emploi anaphorique et permanent d'embrayeurs de l'énoncé de la souveraineté, que l'exécutif s'énonce soi-même comme État.

Alors que l'historiographie de la « Terreur » suscite, depuis plusieurs années, des débats renouvelés, dont les échos touchent le grand public – par exemple lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, ou encore avec la rétrospective sur le peintre



David –, qui conduisent la presse à s'interroger sur cet « enragé » ou ce « révolutionnaire convaincu » pris dans les « paradoxes » de la Révolution française, le présent ouvrage de Jean-Pierre Faye est plus que jamais d'actualité pour rappeler la complexité des enjeux d'un moment politique qu'on ne peut nullement enfermer dans une généalogie trompeuse des totalitarismes.

Jacques GUILHAUMOU

José María CARDESÍN DÍAZ (coord.), **Revuelta popular y violencia colectiva en la Guerra de la Independencia**, Madrid, Centro de Estudios Políticos y Constitucionales, 2024, 343 p., ISBN 978-84-259-2033-2, 25 €.

Ce volume collectif constitue le premier aboutissement du projet VICES, conduit à l'Université de La Corogne. Il réunit treize contributions consacrées aux épisodes de violence collective survenus en Espagne entre 1808 et 1814, principalement entre Espagnols, au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles. Un chapitre traite également du cas portugais (p. 133). L'ambition est double : établir un inventaire rigoureux des émeutes ayant conduit à des lynchages (73 cas recensés, 130 morts et 62 villes touchées) et proposer une typologie des répertoires d'action des émeutiers. À cette fin, les auteurs combinent approches quantitative et qualitative, en insistant sur les genèses locales des violences, leurs acteurs, leurs modalités, et les mécanismes de retour à l'ordre.

Le croisement des sources (archives municipales, policières, judiciaires et militaires, presse, iconographie, journaux personnels) permet de reconstituer à la fois les configurations sociales des acteurs et les significations politiques des gestes collectifs. Un important corpus cartographique accompagne les démonstrations : cartes régionales, plans urbains et tableaux statistiques permettent d'identifier des nœuds de conflictualité, de repérer des récurrences et d'éclairer la dimension spatiale des pratiques de violence. La topographie même de la violence révèle une forte dimension symbolique : places centrales, portes urbaines, quartiers populaires deviennent les scènes privilégiées de lynchages ou de démonstrations de force, à forte portée performative. Ce climat de violence politique ne saurait toutefois être réduit aux seuls effets de la guerre. Il s'inscrit dans un contexte plus large d'instabilité socio-économique hérité de l'Ancien Régime : crise de subsistances, désorganisation du système urbain, épidémies et choc causé par la défaite navale de Trafalgar en 1805. À cette conjoncture anxiogène s'ajoute le désengagement relatif de l'État espagnol dans le contrôle de ses territoires. L'analyse des données à différentes échelles fait apparaître des concentrations de cas dans les capitaineries générales de Castille et de Catalogne – 13 cas chacun – tandis que les Asturies ou la Galice n'en comptent qu'un. Ces disparités ne sont pas simplement quantitatives : elles reflètent des dynamiques politiques et sociales différenciées selon les régions, qui invitent à articuler densité de population, degré d'urbanisation, contexte économique et social et importance de l'occupation militaire.

L'ouvrage s'inscrit d'abord dans un débat historiographique proprement espagnol. Il entend dépasser deux lectures antérieures des soulèvements populaires. La première, défendue par Miguel Artola, interprète les révoltes comme des réactions émotionnelles et désordonnées, rendues possibles par l'absence de relais institutionnels et d'encadrement élitare. La seconde, défendue notamment par Richard Hocquettel, postule au contraire l'existence d'une organisation coordonnée, orchestrée par des réseaux aristocratiques ou militaires agissant de concert avec certaines franges du clergé ou de l'élite locale. L'ouvrage

s'inscrit également dans une historiographie européenne plus large des révoltes populaires, en interrogeant la pertinence des grands modèles explicatifs souvent mobilisés pour penser l'action collective : la distinction entre émeutes pré-modernes et mouvements sociaux modernes, ou encore les catégories de résistance, révolte et rébellion. Sans reprendre explicitement les grilles d'analyse de l'école des Annales – notamment l'opposition entre révolte et rébellion – ni la typologie évolutionniste proposée par Charles Tilly, il ouvre cependant la voie à une comparaison féconde. Si les travaux de Jean Nicolas ne sont pas directement convoqués, ils offrent un contrepoint utile pour réfléchir à la fois aux formes communes de mobilisation dans l'Europe moderne et aux spécificités du contexte ibérique marqué par la guerre, l'occupation étrangère et l'effondrement des structures étatiques.

L'ouvrage se distingue par l'attention portée aux formes pratiques de la violence et à leur codification. Le concept d'*arrastre* – dont la difficulté de traduction en français est en soit une preuve supplémentaire du caractère spécifique du répertoire d'action collectif espagnol de ce début de XIX^e siècle – désigne une forme ritualisée de lynchage, marquée par des gestes de dégradation, d'exposition des corps et de mise en scène collective. Il constitue un point d'entrée original pour penser les actes violents comme des langages politiques. Les auteurs mobilisent ici une anthropologie des gestes et une histoire des émotions attentive aux affects de la foule (colère, humiliation, peur, mais aussi désir de justice) et à la matérialité des actions collectives (objets, lieux, corps, sons, odeurs). On retrouve là une sensibilité soucieuse d'analyser la dimension sensorielle et performative des répertoires d'émotions populaires. Une lecture comparée avec l'ouvrage dirigé par Emmanuel Fureix sur les gestes iconoclastes et leur portée politique et symbolique dans les processus révolutionnaires permettrait à l'analyse de gagner en comparaison.

Cette attention aux gestes et aux formes concrètes de la violence est aussi rendue possible par une approche rigoureuse des sources. Loin de proposer un discours univoque, celles-ci donnent à lire un entrelacs de récits concurrents – plaintes, témoignages, enquêtes judiciaires, écrits administratifs – porteurs de subjectivités parfois irréconciliables. Le souci de restituer ces dissonances contribue à faire de l'ouvrage un exercice de microhistoire, politique et sensible. Ce que révèlent aussi ces documents, ce sont les affects collectifs au fondement de l'action : la peur du traître, la colère face à l'arbitraire, l'humiliation ressentie devant la perte de souveraineté. Ces émotions, loin d'être secondaires, apparaissent comme des moteurs puissants de l'engagement dans la violence.

Le chapitre sur l'affaire Ramona Eimeno (p. 65-87) offre une étude fine d'un cas d'émeutes liées à d'autres formes d'illégalismes : trafics et contrebande de tabac. D'autres chapitres interrogent les fonctions politiques de la violence : l'assassinat du notable Joaquín Elgueta à Murcie en 1810 (p. 113-133) donne lieu à une analyse de la recomposition des pouvoirs locaux, du jeu des factions et de la manière dont la guerre autorise des règlements de compte sous couvert de patriotisme. Le chapitre de Daniel Alquilé Domínguez (p. 191-213) reprend le concept de « guerre totale », mobilisé par David Bell pour qualifier les conflits napoléoniens dans la péninsule ibérique, et le transpose au contexte aragonais de 1808. Il montre comment l'occupation française engendre une atmosphère de paranoïa collective, où être perçu comme « Français » – par origine, comportement ou simple soupçon – devient en soi un danger. Dans ce climat, les autorités locales elles-mêmes deviennent suspectes de duplicité ou de trahison, ce qui explique les multiples cas de violences dirigées non seulement contre les soldats français, mais aussi contre les représentants institutionnels espagnols. L'examen de l'évolution des pratiques violentes à Barcelone entre 1822 et 1835 (p. 161) permet de saisir la survivance d'un répertoire protestataire amalgamant radicalisme politique, antifiscalisme et ludisme. Loin de disparaître avec le retour à l'ordre monarchique,



les formes d'auto-justice populaire persistent, réinvesties dans d'autres contextes de crise. La dernière partie du volume revient sur les enjeux méthodologiques d'une analyse sérielle des violences collectives. L'effort de systématisation des données (date, lieu, victimes, cibles, acteurs, modalités d'exécution) permet une mise en perspective nationale, sans sacrifier la complexité des cas individuels. Mais les auteurs insistent aussi sur les limites d'un tel appareillage : l'hétérogénéité des sources, les silences documentaires, les incertitudes d'attribution rendent difficile l'objectivation complète des séries.

En combinant micro-analyse et mise en série, les auteurs du volume montrent la diversité des temporalités et des configurations : loin d'un modèle unique, les révoltes apparaissent comme des processus situés, souvent hybrides, articulant dynamiques ascendantes, relais intermédiaires, et reconfigurations de l'autorité locale dans un contexte de vacance du pouvoir. Un des apports majeurs du livre est d'avoir montré que la violence populaire ne se réduit pas à une suspension de la norme, mais produit ses propres formes de régulation. Plusieurs cas montrent que les autorités locales tolèrent, voire instrumentalisent, les lynchages dans des moments critiques. Ce livre invite à reconsidérer la notion de violence politique populaire dans une perspective européenne et pluridisciplinaire. Les pistes ouvertes, notamment sur les émotions, les gestes, les rituels et les imaginaires de la foule, promettent de nourrir durablement les recherches sur les répertoires d'action collective en période de crise politique. En ce sens, il intéressera autant les spécialistes de l'Espagne, moderne aussi bien que contemporaine, comme ceux de l'histoire européenne des révolutions, des violences populaires et de la fabrique du politique.

Thomas RAMONDA

Guillaume MAZEAU, Mathieu DUNHILL et Jean-Paul KRASSINSKY, **Notre Révolution. De l'Ancien Régime à la Première République**, Paris, La Découverte/La Revue dessinée, collection « Histoire dessinée de la France », 2025, 168 p., ISBN 978-2-348-06999-4, 23 €.

La bande dessinée *Notre Révolution. De l'Ancien Régime à la Première République*, scénarisée par Guillaume Mazeau et illustrée par Mathieu Dunhill et Jean-Paul Krassinsky, vient compléter la collection de *l'Histoire dessinée de la France* en prenant à bras le corps la décennie révolutionnaire. Depuis 2017, l'ambition de ce projet éditorial, porté par Sylvain Venayre et bénéficiant d'une forte visibilité, consiste à proposer au grand public une vision nouvelle de l'histoire de France, à jour de l'historiographie et à distance des poncifs du récit national, au moyen du média bédéistique. Chaque volume associe pour cela systématiquement un historien ou une historienne spécialiste de la période considérée avec des dessinateurs de bande dessinée.

Parvenir à proposer un récit clair et accessible, tout en restituant la richesse et la complexité de l'épisode révolutionnaire en à peine 110 pages dessinées constituait un défi de taille. Il est relevé en suivant les traces d'une jeune Française d'ascendance haïtienne, qui part à la recherche de l'histoire de ses aïeux. La quête annoncée sert cependant essentiellement de prétexte. Comme il se doit, un accident électrique la propulse dans le passé, où elle se retrouve en compagnie de deux figures pour le moins antagonistes, Jean-Paul Marat et Charlotte Corday. C'est avec eux qu'elle va traverser toute la Révolution et tenter d'en comprendre les développements. Guillaume Mazeau, qui poursuit ici son exploration des formes de médiation historique, met ainsi en scène des personnages qu'il

connaît bien. Mais le dispositif permet surtout, depuis les troubles qui affectent l'ordre social et politique de la monarchie absolue dans le second XVIII^e siècle jusqu'à la prise de pouvoir de Bonaparte et sa tentative de reprendre la main aux Antilles, de présenter des points de vue divergents et souvent complémentaires d'un même événement. À ce titre, Charlotte Corday, qui exprime le plus souvent des vues royalistes et favorables à l'ordre traditionnel, n'est pas un simple faire-valoir de son comparse Marat, qui, lui, met en avant les dimensions émancipatrices, plus ou moins abouties, du projet révolutionnaire. De la sorte, le beau titre de l'ouvrage, *Notre Révolution*, prend tout son sens. Même s'il n'est pas sans ambiguïté, comme le soulignent les auteurs eux-mêmes (p. 134) dans le solide dossier documentaire d'une quarantaine de pages qui clôt l'ouvrage, il souligne toutefois la multiplicité des appropriations et des interprétations de l'épisode révolutionnaire. Cette histoire est collective parce que, précisément, elle est disputée et le résultat de la confrontation d'expériences et d'intérêts contraires.

Le récit, chronologiquement assez linéaire, se déploie à un rythme effréné. On voyage dans le temps et dans l'espace d'une page à l'autre, au moyen d'une machine manipulée par Marat, clin d'œil à ses expérimentations électriques à visée médicale. En l'occurrence, la machine prend les traits d'une baignoire : l'idée d'un bain de l'histoire, portée jadis par le scénariste de l'ouvrage, acquiert de cette façon un sens nouveau. Entre Saint-Domingue, Cherbourg ou Coblenze, le récit, qui ne se résume pas à la trame parisienne, s'offre des décentrement opportuns. La vitesse de l'enchaînement des événements, inévitable pour qui veut les donner à comprendre, peut toutefois dérouter : elle est revendiquée par les auteurs, qui se permettent même des accélérations au cœur de l'année 1789. Il fallait, disent-ils, « traduire cette impression d'être le jouet d'un temps devenu incontrôlable » et ainsi retranscrire l'expérience probable qui fut celle des contemporains d'une « course chaotique et effrénée » (p. 125). Cette course s'intensifie quelque peu pour le traitement de la Convention thermidorienne et du Directoire puisque la période de cinq années, qui « écœure » d'ailleurs le personnage de Marat, est résumée en vingt pages.

Il n'en reste pas moins que l'ouvrage tente de porter un regard aussi exhaustif que possible sur l'enchaînement politique des événements, quitte à évoquer seulement en passant certains aspects. L'engagement des femmes est ainsi présenté à travers les journées des 5 et 6 octobre 1789, tandis que les réformes administratives et judiciaires sont évoquées avec le découpage départemental. Mais, surtout, il en propose un récit nuancé. Il ne jette pas le voile sur la dimension violente de l'épisode révolutionnaire, depuis les assassinats à Paris à l'été 1789, en passant par les massacres de septembre jusqu'à la décapitation du conventionnel Féraud en l'an III. Cette violence heurte particulièrement la sensibilité contemporaine qu'incarne l'héroïne de l'intrigue. Elle est cependant contextualisée et mise en perspective par la confrontation des discours. Pour la guerre civile en Vendée, la méthode consiste à donner la parole à plusieurs historiens qui interagissent dans le cadre d'une sorte de visioconférence. Le dernier intervenant résume ce qui semble être le mot d'ordre plus général des auteurs : « il faut penser la période dans ses contradictions » (p. 77). Celle qui apparaît peut-être comme la plus criante est évoquée à plusieurs reprises : la difficulté à transposer les principes des droits de l'Homme dans le contexte ultramarin où les esclaves doivent prendre les devants pour les voir enfin s'appliquer.

Quant à l'an II, il n'est pas réduit au « règne de la Terreur ». Une place particulière est faite à l'assassinat de Marat dans le processus de radicalisation de la Révolution et l'adoption de mesures répressives. La *doxa* réactionnaire sur la Convention montagnarde est portée par la voix d'un présentateur de télévision qui ressemble étrangement à un passionné



contemporain de têtes couronnées. Son discours terrifie – c'est le cas de le dire – Marat, qui se demande s'il n'a pas affaire à « l'arrière-arrière-arrière-petit-fils du comte d'Artois ». Un humour de bon aloi sert ainsi le propos tout au long de la bande dessinée. C'est le moyen de proposer un autre récit, celui de la République fratricide et fraternelle qui permet de penser les contradictions de l'an II.

Le dispositif vise aussi à s'adresser à un large public, puisque tel est bien le dessein de la collection, et pas seulement aux connaisseurs de la période. Outre l'humour, les auteurs ont d'ailleurs fait le choix d'appuyer la narration par le recours fréquent à des objets ou des personnages ancrés dans notre contemporain (la tablette, le smartphone, Wikipédia, Nota Bene ou bien encore, donc, Stéphane Bern). Le procédé illustre le dialogue entre le temps présent et le passé révolutionnaire. Il sera toutefois intéressant de vérifier si, dans quelques années, ces références parleront encore aux lecteurs ou si, au contraire, elles apparaîtront datées.

Depuis longtemps, le neuvième art s'est saisi de l'histoire de la Révolution française. Il l'a fait récemment de façon particulièrement heureuse du côté de la fiction avec la série *Révolution* de Florent Grouazel et Younn Locard, qui ont proposé des représentations saisissantes du Paris révolutionnaire. Côté dessin, notons que celui de *Notre Révolution*, s'il n'est pas tout à fait flamboyant, est utilement mis au service du propos. Le plus jeune public a pu se rabattre sur *Révolutionnaire!*, de Régis Hautière et Xavier Fourquemin, qui suit les péripéties d'un groupe d'enfants dans le Nantes de 1792. D'autres œuvres ont fait le choix de retracer le destin de figures historiques, en suivant le parcours du général Dumas (*Le Premier Dumas*, de Salva Rubio et Rubén Del Rincón), ou en s'intéressant aux destins croisés de Marat et de Charlotte Corday (*J'ai tué Marat*, de Laurent-Frédéric Bollée et Olivier Martin). Dans une veine plus didactique, la biographie de Robespierre écrite par Hervé Leuwers a eu droit à son adaptation bédéistique (réalisée par Mathieu Gabella et Roberto Meli, avec le concours d'Hervé Leuwers). C'est dans ce même registre, qui vise à utiliser le médium de la bande dessinée pour diffuser les connaissances les plus actuelles sur la Révolution française, que s'inscrit *Notre Révolution*. Il le fait donc efficacement, même au prix d'une certaine densité rythmique, et figure ainsi parmi les volumes les plus aboutis de l'Histoire dessinée de la France, laquelle s'approche, bon an mal an, de sa conclusion.

Pierre MEIGNAN